

# COMMUNE DE LE VAL-D'AJOL

## RELEVÉ DE DÉCISIONS

--oOo--

Séance du 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de LE VAL-d'AJOL s'est réuni à la Salle des Fêtes compte tenu du contexte de CORONAVIRUS, sur la convocation en date du 2 juillet et sous la présidence de Mme Anne GIRARDIN, Maire.

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M Thomas VINCENT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 23

Mme SCHARFF Aurélie ne participe pas au vote

Absents excusés :

Monsieur MATHIOT qui donne pouvoir à M LAMBOLEY

Messieurs DAVAL et NURDIN Florent

Désignation de représentants

5.3

**OBJET : Désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants – élections sénatoriales :**

70-2020

Madame le Maire expose à l'Assemblée :

Par décret 2020-812 du 29 juin 2020, la date (soit le 27 septembre 2020) et les modalités d'élections des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ont été fixées.

Avant l'ouverture du scrutin, Mme le Maire a constaté qu'une seule liste avait été déposée. Cette liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le scrutin est un scrutin secret de liste proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel à 2 tours.

Entourés des deux conseillers municipaux les plus âgés (soit M Philippe GRANDCOLAS et M Jean Claude BALLAND) et des conseillers municipaux les plus jeunes (soit Mmes Céline TISSERAND et Julie DURUPT), Mme le Maire en tant que présidente du bureau de vote a procédé à l'appel nominatif de chaque conseiller présent pour procéder au vote.

Le vote a donné les résultats suivants :

Suffrages exprimés :

23

Ont obtenu :

Liste unique présentée par Anne GIRARDIN : 15 délégués titulaires suivants :

- Anne GIRARDIN
- Gauthier COLLE
- Caroline GUYOT
- Thomas VINCENT
- Marie Claire EL SALEH
- Jean Claude BALLAND
- Julie DURUPT
- Stéphane GRANDEMANGE
- Ludivine MARTENS
- Denis FEIVET
- Céline TISSERAND
- Frédéric MATHIOT
- Dominique GENET
- Alain LAMBOLEY
- Roseline PAGNY LECLERC

Liste unique présentée par Anne GIRARDIN : 5 délégués suppléants suivants :

- Franck NURDIN
- Stéphanie BURTON
- Dominique COURROY
- Graziella GERARD
- Philippe GRANDCOLAS

➤ *Délibération visée en préfecture et rendue exécutoire le 17 juillet 2020*

2

*A l'unanimité des membres présents, les conseillers ont souhaité se prononcer sur la sollicitation de l'ADEMAT-H afin de mettre la santé au cœur des priorités de nos territoires locaux.*

*A ce titre, un point a été rajouté à l'ordre du jour :*

Autres domaines de compétences

9.4

<b>OBJET : MOTION : METTRE LA SANTE AU CŒUR DES PRIORITES DE NOS TERRITOIRES LOCAUX :</b>
---

71-2020

Madame le Maire expose à l'Assemblée :

Les élections municipales de 2020 resteront marquées par la pandémie qui n'a pas épargné notre région. Outre les risques auxquels nous avons pu être exposés du fait de notre mandat ou de notre présence dans les bureaux de vote, nous avons dû organiser la sécurité sanitaire dans les écoles, les lieux publics, ..., pour pallier l'insuffisance de stocks de masques, en organiser la fabrication et en assurer la distribution auprès des habitants. Dans cette période singulière, nous tenons à saluer l'effort, les initiatives et l'engagement de tous. Une fois de plus l'hôpital public et les collectivités locales ont su s'adapter malgré la confusion et parfois l'incohérence des instructions et directives nationales.

Les évènements récents démontrent s'il en était besoin, combien le combat en faveur du maintien de l'hôpital public au cœur d'un bassin de vie de 100 000 habitants est indispensable avec médecine, chirurgie, maternité et urgences. Au pic de l'épidémie, 94 patients « Covid » confirmés étaient hospitalisés en médecine à Remiremont - soit le double des autres pics enregistrés sur les 3 autres hôpitaux vosgiens. En avril, 553 patients sont passés aux urgences filière Covid à Remiremont.

Notre mobilisation a pour but de renforcer la sécurité sanitaire de la population et consolider son bien être individuel et collectif.

Nous vous proposons donc, par cette motion de :

- Traduire notre volonté d'élus locaux d'affirmer comme prioritaire pour les communes et leurs groupements, d'agir sans subir dans les domaines de la santé, de la prévention et de la valorisation du bien être des habitants et de tous ceux qui utilisent notre territoire comme lieu de vacances, de soins ou de loisirs.
- Affirmer un soutien à l'installation des professionnels de santé en lien avec le département et le maintien d'un service public hospitalier de qualité au cœur du bassin de vie et à moins de 35 minutes de toute zone habitée.
- Donner mandat aux PETR de Remiremont et des Vallées et des Vosges saônoises de développer la coopération nécessaire pour construire avec le bloc communal et tous les partenaires institutionnels et associatifs dont l'Ademat-h, un véritable contrat territorial de santé à la bonne échelle territoriale. En autorisant la coordination des deux Pays de Remiremont et des Vosges Saônoises à solliciter des financements auprès des 2 départements (88-70), des conseils régionaux et des 2 ARS (Grand Est et Bourgogne Franche Comté) notamment, les moyens pourraient être réunis pour construire et animer une telle démarche en s'appuyant sur les compétences et l'inventivité d'un chef de projet dédié.
- Proposer la mise en place d'un conseil de développement citoyen à l'échelle des territoires concernés
- Renouveler l'adhésion à notre association, décider d'une délégation santé et d'une représentation
- Confirmer publiquement la participation des élus à la défense de l'hôpital public de Remiremont et de la spécificité de nos territoires de moyenne montagne.

Vu la présentation de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** la motion ci-dessus développée.

➤ *Délibération visée en préfecture et rendue exécutoire le 17 juillet 2020*

*Je vous remercie pour votre participation à cette séance. La séance se clôture vers 20h45.*